



**Direction générale de  
l'agriculture, de la viticulture  
et des affaires vétérinaires**

*Affaires vétérinaires*

Chemin des Boveresses 155  
Case postale 68  
CH – 1066 Epalinges

**ANNONCE D'ACTIVITE DANS LE CANTON DE  
VAUD PENDANT 90 JOURS AU PLUS PAR  
ANNEE CIVILE**

**Médecin-vétérinaire autorisé à pratiquer à  
titre indépendant dans un autre canton**

en application de l'art. 35, al. 2, de la loi fédérale sur  
les professions médicales universitaires du 23 juin  
2006

Nom Prénom

Adresse privée, rue et no

No postal et Canton Localité

Date de naissance Sexe

Nationalité

Permis de séjour (catégorie et date  
d'échéance)

Tél. privé Tél. prof.

Nom du Cabinet

Adresse du Cabinet

Adresse e-mail

**Joindre au présent formulaire :**

- attestation de bonne conduite du(es) canton(s) dans le(s)quel(s) le vétérinaire est autorisé à pratiquer
- copie d'une pièce d'identité avec photo visible, respectivement du permis de séjour
- attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant le territoire vaudois

Lieu et date :

Signature :

.....

**Demande à envoyer à la  
DGAV - Affaires vétérinaires- Exercice de la médecine vétérinaire  
Chemin des Boveresses 155 – 1066 Epalinges**